



## Accident de circulation

---

Par benanteur

Bonjour, suite à un accident de la route, moi en moto, l'autre personne à vélo avec un chien en laisse sans lumière, dans un rond point son chien a fait un écart et je suis tombé afin de l'éviter sans la toucher, elle n'a pas été blessé, mais moi, j'ai une fracture du tibia avec 6 mois d'immobilité, je viens d'apprendre qu'une plainte a été déposer contre moi, sachant que j'ai un défaut d'assurance (je n'avais pas basculer l'assurance de mon ancien scooter vers ma moto, le cancer de ma compagne m'ayant chambouler le cerveau) quels sont mes recours, merci d'avance.

---

Par chaber

bonjour

Je ne vois pas en quoi la responsabilité du piéton peut être mise en cause pour son chien tenu en laisse. Vous avez voulu l'esquiver et vous êtes tombé.

Sans assurance il faudra faire votre deuil d'une indemnisation ou d'un recours contre le piéton

---

Par janus2

Je ne vois pas en quoi la responsabilité du piéton peut être mise en cause pour son chien tenu en laisse.

Bonjour,  
Si j'ai bien lu, ce n'était pas un piéton mais un cycliste.